



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE**

**AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES 2026-50**

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure pour déroger aux normes de régularisation d'une piscine. Cette demande concerne le lot 3 766 448 appartenant à Adam Pelletier lors de la séance ordinaire du conseil le 14 avril 2026 à 19h à la salle Communautaire située au 1010, chemin Ste-Claire.

La dérogation mineure sur laquelle le conseil municipal de Rivière-Beaudette se penchera est de nature à permettre la régularisation d'une piscine implantée à 1,90m au lieu de 2m prescrit au règlement et au permis. Il y a non-respect de l'article 2.2.4.1.1 du *Règlement de zonage 91-18*. Il y a également non-respect des dispositions inscrites au permis de construction 2021-198.

Le conseil tient par la présente à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 14 avril 2026 relativement à cette demande.


Donné à Rivière-Beaudette, ce 26^{ième} jour du mois de mars, deux mille vingt-six.


Nancy Carles,
Secrétaire-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nancy Carles, Secrétaire-Trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 26^{ième} jour du mois de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 26^{ième} jour du mois de mars de l'an deux mille vingt- six.


Nancy Carles
Secrétaire-Trésorière